

Réunion du Conseil Municipal En date du 29 mai 2024

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 29 mai 2024 à 20 heures30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX.

Absents excusés : Laurent MOREAU et Jean-Philippe SIRGUE.

Absents : Jean-Marie BODT, Fabienne COLAS.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2024

- *Approuvé à l'unanimité*

2 - Transfert de compétence « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeable (IRVE) » au SIEDA

Après délibération sur le transfert de compétence « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeable (IRVE) » au SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charges, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et sous réserve de l'arrêté Préfectoral.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence « IRVE » et à sa bonne mise en œuvre.

- *Approuvé à l'unanimité*

3 - SIEDA : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande d'achat énergie électricité et gaz en 2026

Brasc est actuellement membre du regroupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'énergie avec le SIEDA et d'autres syndicats d'énergie.

Les marchés en cours courent jusqu'en 2025 et vont s'élargir à de nouveaux dispositifs d'achats.

Le SIEDA propose cette nouvelle convention qui se substituera à l'actuelle au 1^{er} janvier 2026, et qui permettra de répondre aux enjeux de demain.

Le fait de renouveler notre adhésion au groupement de commande, nous permet de continuer à avoir accès aux travaux de groupement.

- *Approuvé à l'unanimité*

4 - SIEDA : transfert de la compétence « Éclairage Public »

Depuis de nombreuses années, le SIEDA propose aux communes aveyronnaises un accompagnement en matière de travaux d'investissement (rénovation, optimisation, ...) mais aussi d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public.

Le transfert de compétence est un transfert administratif et technique et *non décisionnel*, la commune conservera le choix des investissements et de la gestion de son éclairage.

Ce transfert prévu initialement sans limite de durée peut être repris par la commune à tout moment, soit temporairement ou de façon définitive en vertu de la réglementation en vigueur.

- *Approuvé à l'unanimité*

5 - Assainissement collectif : discussion sur les modalités et les options du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2026

Le transfert de compétence assainissement collectif devra se faire le 1^{er} janvier 2026 vers les intercommunalités. La CCR ne souhaitant pas à priori créer un service en régie et la subdélégation aux communes étant fortement déconseillée et certainement insatisfaisante pour toutes les parties suite aux différents échanges avec les parties intéressées, il semblerait qu'on se dirige vers un re-transfert au SIAEP des Rives du Tarn pour les 7 communes actuellement dans leur périmètre et le re-transfert à l'EPAGE VIAUR pour les 4 autres communes. La compétence assainissement collectif de la commune de Brasc sera donc à priori transférée au SIAEP des RIVES DU TARN, mais tout cela est encore à affiner.

Aussi, il est très important que le problème de vente de terrain sur le hameau de Senils se résolve car au 1^{er} janvier 2026, au moment du transfert, le projet sera repris et poursuivi jusqu'à sa fin par l'intercommunalité à laquelle la compétence assainissement collectif sera transférée. Sinon, le hameau ne sera pas prioritaire au vu de communes plus importantes dont les assainissements collectifs ne sont pas encore réalisés.

Il faut aussi savoir, que si ce projet n'avance pas, cela n'est pas imputable à la mairie mais au problème de l'indivision d'une famille.

- *Approuvé à l'unanimité*

6 – Logement au rez-de-chaussée du presbytère

Au vu de la présentation des devis pour les travaux du logement en rez-de-chaussée du presbytère, il a été retenu le devis de la SARL ROQUES Frédéric après comparaison des prestations, pour un montant de 87 325 € HT

- *Approuvé à l'unanimité*

Il sera aussi établi toutes les demandes de subventions possibles auprès de divers organismes.

7 – Autres devis de travaux

✓ **Terrassement pour le Belvédère à Aspires**

Au vu de la présentation des devis pour le terrassement du Belvédère à Aspires, il a été retenu le devis de la SARL GRIMAL Gilles après comparaison des prestations pour un montant de 24 050 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

Il sera établi des demandes de subvention auprès du Département, aide de 30 % plafonnée à 30 000 €, et aussi auprès de la Région, aide de 30 % plafonnée à 21 000 €.

✓ **Terrassement parking au cimetière**

Au vu de la présentation des devis pour la création d'un parking auprès du cimetière, le devis retenu est de la SARL GRIMAL Gilles pour un montant de 6 620 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

✓ **Muret de pierres du parking du cimetière**

Devis de BOB CONSTRUCTIONS pour un montant de 6 600 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

✓ **Aménagement du chemin d'accès au boulodrome**

Devis de SARL GRIMAL Gilles pour un montant de 3 175 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

✓ **Voirie La Contié (problème eaux pluviales)**

Devis de SARL GRIMAL Gilles pour un montant de 870 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

✓ **Travaux voirie communautaire**

L'enveloppe de la Communauté de Communes du Réquistanais est de 30 000 €.

Devis EIFFAGE Route pour un montant de 37 800 € HT.

- *Approuvé à l'unanimité*

✓ **Panneaux pour l'adressage**

Devis SIGNAUX GIROD pour un montant de 10 870 € HT.

Ce devis comprend toutes les plaques de rues ainsi que celles des numéros à appliquer sur chaque bâtiment répertorié dans le cadre de l'adressage et subventionné à 49 %.

Les plaques de rues retenues sont de couleur écreu avec une écriture bleue et un filet ombré.

- *Approuvé à l'unanimité*

8- Questions diverses

- Les 7 et 8 septembre se dérouleront « Les Rencontres de Réquista » qui regroupent de nombreuses voitures et motos anciennes et de collections.
Le dimanche 8, les organisateurs proposeront aux équipages une promenade touristique dans les environs avec une étape à Brasc vers 12 heures. Aussi, ils demandent chaque année à une commune traversée, d'avoir l'amabilité et l'hospitalité de bien vouloir les recevoir.
Un pot de l'amitié sera donc servi aux participants le dimanche 8 septembre vers 12 heures à la salle des fêtes de Brasc.
- Chemin à La Molière : Lors de la réalisation de l'adressage, la voie « Chemin de la carrière » a été créée depuis le hameau de la Molière. Or, le tracé de cette voie passe par une partie privée dont le propriétaire refuse désormais l'accès.
Un nouveau tracé sera donc réalisé : il suivra le chemin public depuis le lieu-dit « Les Rosiers ». Les propriétaires concernés par cette modification seront informés prochainement.
- Merci de ne pas stationner les véhicules devant l'entrée de l'Église.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Maire de Brasc,
Jean-Charles AUBERT,



Affiché le 05/06./2024,
Et mis en ligne sur www.brasc.fr

La secrétaire de séance,
Marie-Noëlle LE ROUX,